



CFA AGRICOLE BORGIO

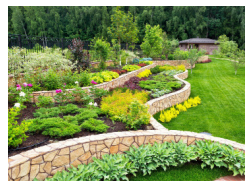
Livret d'accueil des Apprentis 2023-2024

Aménagements Paysagers

Productions végétales

Productions animales

Services Aux Personnes



Centre de Formation d'Apprentis Agricole
Adresse : 650 route de porettonne - 20290 - Borgo
Tél : 04.95.30.02.31

E-mail : cfaa.borgio@educagri.fr - Site Internet : www.campuscorsicagri.fr

Mai : Sept 2023

SOMMAIRE

<i>Mot de bienvenue</i>	<i>p.1</i>
<i>Présentation du site</i>	<i>p.2</i>
<i>Plan de l'établissement</i>	<i>p.3</i>
<i>La vie du centre</i>	<i>p.5</i>
<i>Les prestations proposées</i>	<i>p.8</i>
<i>Une équipe à votre écoute</i>	<i>p.9</i>
<i>Contexte général de l'apprentissage</i>	<i>p.10</i>
<i>Représentation des bénéficiaires</i>	<i>p.13</i>
<i>Informations pratiques</i>	<i>p.14</i>

Bienvenue au Pôle Apprentissage du CFA

Le livret d'accueil symbolise votre première étape d'intégration au sein du centre.

Ce guide est destiné à vous présenter votre nouvelle structure d'accueil, les éléments utiles et pratiques pour faciliter vos démarches, vos missions en tant que stagiaires, et certains aspects de réglementation.

Les équipes pédagogiques, l'ensemble du personnel administratif et technique, les chargés de missions et la Direction du CFA/CFPPA vous accueillent avec le souhait de vous faire partager leurs savoirs et savoir-faire et de vous mener à la réussite de votre parcours.

Une démarche d'amélioration continue de la qualité des formations et de l'accueil des stagiaires répondant aux critères du développement durable accompagnera l'ensemble de votre cursus.

Parce que notre environnement technique et réglementaire évolue en permanence et fort de notre expérience, nous avons choisi de développer un espace pédagogique qui prenne en compte vos besoins et qui soit proche des réalités de la profession.

Notre objectif : vous accompagner dans votre parcours vers la réalisation de votre projet professionnel. Pour cela, nous veillerons et vous veillerez au respect de vos droits, mais vous vous engagerez dans le respect de vos obligations. Le respect mutuel sera notre règle et sera le vecteur d'un environnement serein.

Bienvenue à tous...

Présentation du site

L'EPLEFPA

Créé en 1962 à proximité immédiate de la ville de Bastia, l'établissement devient collège agricole en 1969 puis Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole en 1979. Sur la volonté conjointe du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et de la Collectivité Territoriale de Corse, l'établissement est transféré en 1991 sur la commune de Borgo et implanté sur un domaine de 43 ha.

L'établissement Public Local de Borgo-Marana est constitué de 4 centres : le lycée agricole, le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFA), le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) et l'exploitation agricole.

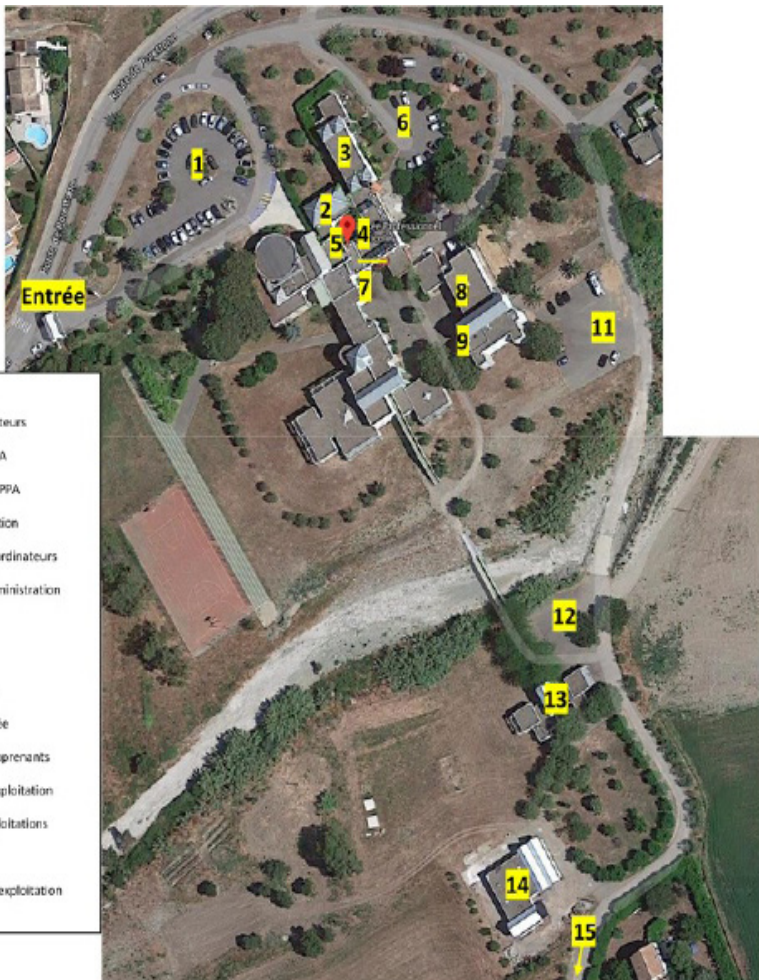
Le CFA/CFPPA

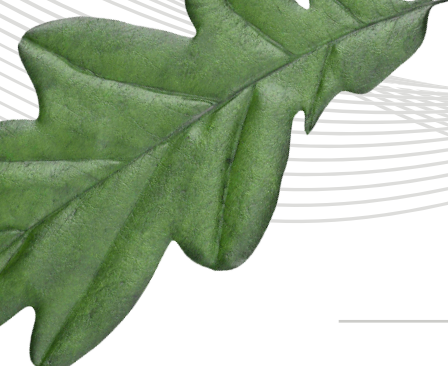
Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) ainsi que le Centre de Formation d'Apprentis Agricole (CFA) assurent des formations professionnelles continues et par apprentissage depuis 40 ans, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ils répondent ainsi aux besoins de formation et de développement des compétences des individus, des entreprises et des collectivités sur toute la Corse, dans des domaines d'intervention diversifiés.

Ils proposent des formations diplômantes, des blocs de compétences, des formations professionnalisantes et qualifiantes.

Plan de l'établissement





La vie du centre



Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est animé par Madame Isabelle PEINAUD, professeur-documentaliste.

Il comprend un espace documentaire, une banque de prêt avec 2 postes informatiques et une salle multimédia équipée de 11 postes informatiques en réseau.

Vous y trouverez un fond documentaire spécialisé dans les filières enseignées dans l'établissement, mais également 7 200 autres ouvrages dont 510 romans, 240 bandes dessinées, 800 cassettes, diapositives, cdroms et DVD ainsi que 47 périodiques auxquels l'établissement s'est abonné.

Le CDI accueille l'ensemble des apprenants (élèves, stagiaires et apprentis) et des personnels de l'établissement du lundi au vendredi.

Le règlement intérieur du CDI, qui en précise notamment toutes les modalités d'utilisation, est distribué pour chaque apprenant à leur rentrée en formation.

Les Horaires d'ouverture sont consultables à l'entrée du CDI

ALESA – Association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis

L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'apprenants élus qui ont la responsabilité de la gestion de leur association. Les apprenants sont accompagnés dans leurs projets par les enseignants d'Education Socioculturelle et les animateurs culturels.

L'association coordonne et anime différents clubs (ciné-club, foot, musculation, activités en extérieur...) pour ses adhérents. Elle organise des soirées dans l'année et peut également proposer des sorties le mercredi après-midi.

L'ALESA gère en partie le foyer socio-culturel. Lieu de détente et d'animation, il est doté d'un bar où sont servies des boissons fraîches (non alcoolisées) et chaudes. Il est également équipé de 2 baby foot et d'une télévision grand écran. Spécialement apprécié des internes pour sa convivialité, il est ouvert à tous : apprenants et personnels, administratifs et enseignants. Lieu de rencontre intergénérationnel, il permet aussi aux plus jeunes de rencontrer des adultes expérimentés qui leur font partager leur passion du monde agricole.

La vie du centre

Les activités socioculturelles et sportives

Un soir par semaine, de 17h45 à 19h, des activités sportives et culturelles sont proposées aux élèves qui le souhaitent : chant, dessin, musculation, football en salle et marche. Par ailleurs, des journées d'activités sportives de pleine nature peuvent être proposées durant l'année scolaire (kayak de mer, kayak de rivière, rafting, canyoning, via ferrata, équitation ou V.T.T.).

Le service restauration et l'internat

Les menus sont élaborés avec le concours d'une diététicienne, qui participe à la commission menus de l'établissement.

Le service de restauration est ouvert à tous du lundi au vendredi le midi, pour les demi-pensionnaires et les internes, ainsi que le matin et le soir pour les internes uniquement. Le service est fermé lors des vacances scolaires.

L'inscription à la restauration et/ou à l'internat se fait en début de formation auprès du secrétariat CFPPA-CFA. La réservation des repas se fait grâce à une carte de cantine (badgeuse dans le hall d'entrée) la veille à partir de 16h jusqu'au matin même 9h30 au plus tard, ou via le logiciel Pronote (ARD).

Un bâtiment d'internat est disponible aux apprenants du CFA-CFPPA, sous réserve de places suffisantes.

La vie du centre

Activités et évènements

De nombreuses activités et évènements se déroulent tout au long de l'année au sein de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur. Des visites et activités sont organisées dans des exploitations, des instituts de recherches et partenaires institutionnels.

Activités et évènements dans l'établissement

- Journées Portes Ouvertes (JPO)

Lors des Journées Portes Ouvertes, les visiteurs peuvent se renseigner sur les différentes formations que l'EPLEFPA propose mais aussi sur les métiers de l'agriculture, du paysage et du territoire.



- L'Ottu di Dicembre : Festa di a Nazione

A l'occasion du 8 décembre, des festivités sont organisées autour de cet évènement historique avec différents intervenants, ateliers... pour commémorer l'importance de cette date

- Conférences et interventions

L'EPLEFPA accueille intervenants spécialisés dans les problématiques actuelles en lien avec le développement durable, la sécurité alimentaire, le climat, la santé et la sécurité au travail et d'autres thématiques.

La vie du centre

Activités et évènements extérieurs

- Sorties pédagogiques

Des partenariats ont été mis en place avec L'INRA de San Giulianu, L'AREFLEC, Station ODARC d'Altiani (AOP miel de Corse, AOP charcuterie Corse, AOC Brocciu, OS Brebis Corses...), AFC Umani, ADECEC de Cervioni, Parc GALEA, Parc de Saleccia, Jardin botanique fruitiers d'Avapessa, Musée de Bastia, Réserve naturelle de Biguglia, Chataigneraie de Pianellu, Coopérative de la C.A.N.C.



- Chantiers écoles extérieurs

Divers chantiers extérieurs sont organisés dans le cadre de nos formations : aménagement paysager au collège de Biguglia, entretien du sentier mémoire du DRAGON2B, entretien de sentiers de montagne, remise en état de clôtures et de parcs pour venir en aide à des agriculteurs sinistrés, entretien du patio de RCFM, réalisation d'un terrain de sport pour le SCB.

- Participations à des évènements

Marché de Noël de Bastia, foire de la Canonica, salon du chocolat à Bastia, festival de la BD de Bastia, Parc Naturel Régional de Corse, Challenge MSA, Journée d'installation des jeunes agriculteurs.

Les prestations proposées

Les formations par apprentissage

Niveau IV

BPREA

Responsable d'exploitation agricole
Orientation Horticulture

BPREA

Responsable d'exploitation agricole
Orientation Production animale

Niveau III

CAP Agricole

Jardinier Paysagiste

CAP Agricole

Métiers de l'agriculture et productions animale

CAP Agricole

Palefrenier Soigneur

Les formations dispensées par le CFPPA

Niveau IV

BPREA

Responsable d'exploitation agricole
Orientation Horticulture

BPREA

Responsable d'exploitation agricole
Orientation Production animale

CS

Arboriste - Elagueur

Niveau III

BPA

Travaux d'aménagements paysagers

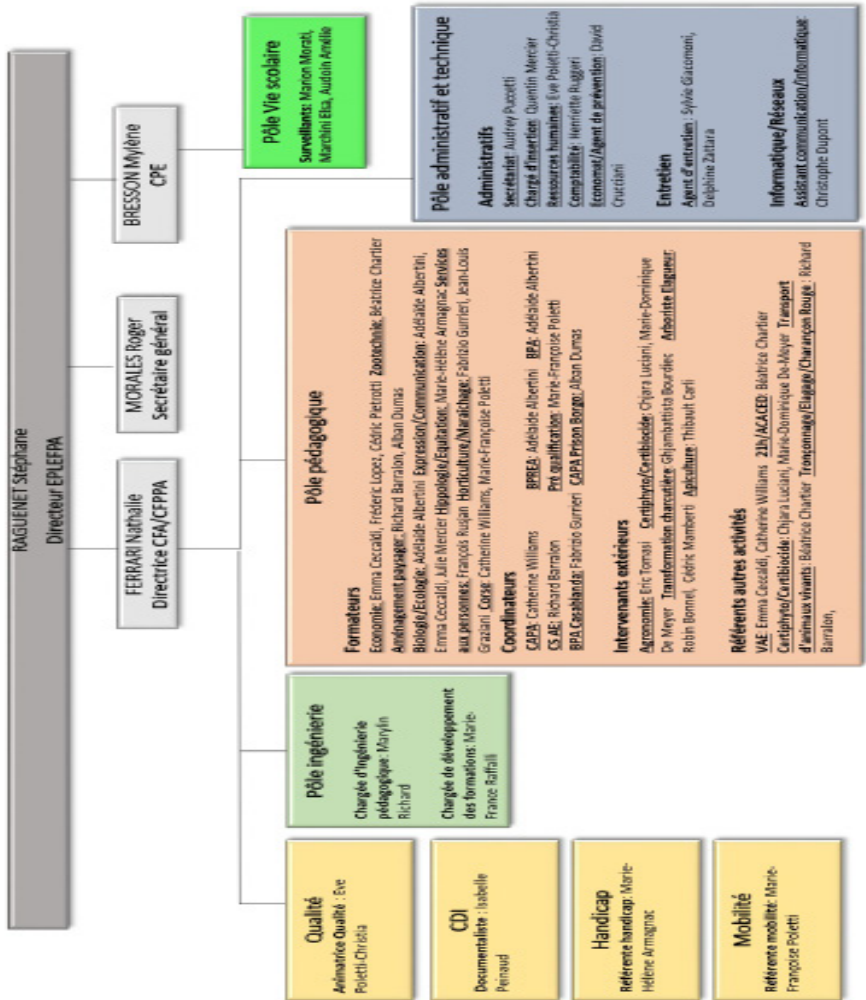
BPA

Travaux de productions Horticoles

Spécialités : Arboriculture
- Horticulture ornementale et légumière

Une équipe à votre écoute

Mise à jour septembre 2022



Contexte général de l'apprentissage

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage concerne les jeunes de 16 à 25 ans inclus.

Il permet une entrée dans la vie active en vue de l'acquisition d'une qualification professionnelle certifiée par un diplôme ou par un titre homologué.

Le contrat d'apprentissage :

L'objectif du contrat d'apprentissage est d'assurer la formation professionnelle du jeune en alternance.

Il est conclu pour une durée déterminée en principe égale au cycle de formation suivi ; souvent de 6 mois à 3 ans, en fonction du diplôme préparé et du parcours antérieur.

Ce contrat est signé par l'employeur et l'apprenti ainsi que son représentant légal si celui-ci est mineur.

Les obligations de l'apprenti :

L'apprenti s'engage à :

- Effectuer les travaux confiés par l'employeur et autorisés pour les jeunes en formation,
- Assister aux cours,
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA,
- Respecter les consignes et le matériel,
- Se présenter aux épreuves de l'examen,
- Transmettre les justificatifs en cas d'absences,
- Prendre soin de lui-même et de ses collègues en fonction des instructions reçues.

Contexte général de l'apprentissage

Les obligations de l'employeur :

L'employeur s'engage à :

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète dispensée pour partie en entreprise et pour partie par le CFA,
- Permettre à l'apprenti de suivre ses cours (le temps de cours est compris dans le temps de travail),
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité.

Apprentis, vous êtes des salariés comme les autres :

- L'entreprise fournit les équipements de protection et les vêtements de travail s'ils sont obligatoires.
- L'entreprise met à disposition les installations d'hygiène (vestiaires, sanitaires...).
- L'entreprise met en œuvre des actions de prévention.
- L'entreprise doit former et informer sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.
- La durée du travail applicable est respectée.
- Vous êtes rémunérés selon la réglementation en vigueur.
- Vous bénéficiez des mêmes protections sociales en cas de maladie, arrêt de travail, accident de trajet... Vous avez droit au remboursement des soins et au versement d'indemnités journalières.

Rémunération

Salaire minimum bruts applicable depuis le 1er Juillet 2023

Ages	Année 1	Année 2	Année 3
16 et 17 ans	27% du SMIC Brut	39% du SMIC Brut	55% du SMIC Brut
18 à 20 ans	50% du SMIC Brut	57% du SMIC Brut	67% du SMIC Brut
21 à 25 ans	53% du SMIC Brut	61% du SMIC Brut	78% du SMIC Brut
26 ans et plus	Montant minimum est égal au SMIC		

Contexte général de l'apprentissage

Les différentes aides pour les apprentis :

CFA

Equipements de Protection Individuelle : des équipements sont donnés à la rentrée pour l'ensemble des apprentis positionnés sur nos formations CAPA. Le don de ces équipements dépend des subventions données ou non par la Collectivité Territoriale de Corse.

« **Aides** » **Mission Locale** : un diagnostic est dressé par un(e) conseiller(ère) Mission Locale pour l'ensemble des apprentis du CFAA Borgo Marana. A la suite de celui-ci est décidé si oui ou non une ou des aide(s) peut(vent) être octroyée(s).

« **Aides au financement du permis B** » **CFAA** : mise en place d'une aide forfaitaire d'un montant de 500.00€ pour le financement du permis B (sous réserve d'éligibilité à cette aide).

Gratuité de la demi-pension et de l'internat pour tous les apprentis du CFA Borgo Marana.

Pass Cultura distribué par la Collectivité Territoriale de Corse, sous réserve d'avoir complété le dossier de demande distribué par le CFA Borgo Marana et de répondre aux critères d'éligibilité.

Réussir avec mes différences :

Si vous rencontrez des difficultés d'apprentissage ou tout autre situation de handicap, la référente handicap, Mme ARMAGNAC Marie-Hélène est à votre écoute et vous accompagnera si vous le souhaitez et ce, en toute discrétion.

Si vous avez une reconnaissance Travailleur Handicapé (RRQTH), vous avez possibilité de disposer d'un temps supplémentaire pour les examens.

Représentation des bénéficiaires

Les bénéficiaires de la formation par apprentissage sont électeurs et éligibles au conseil de perfectionnement. L'exercice d'un mandat dans les différentes instances peut justifier l'absence à une séquence de formation.

Organisation des élections

Il est procédé simultanément à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au scrutin uninominal à deux tours. Le scrutin a lieu, au plus tard, dans la semaine qui suit l'entrée en formation.

Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation. Si les délégués titulaires et les suppléants ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Rôle des délégués des bénéficiaires de la formation par apprentissage

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des bénéficiaires dans l'organisme de formation. Ils participent aux conseils de classe. Ils présentent toutes les réclamations individuelles et collectives relatives à la formation ou à la vie dans le centre de formation.

Informations pratiques

Horaires des formations (hors CAPA)

	Matin	Après-midi
Lundi au vendredi	9h-12h30	13h30-17h

Horaires des formations CAPA

	Matin	Après-midi
Lundi	10h10-12h	13h20-17h15
Mardi	8h05-12h	13h20-17h15
Mercredi	8h05-12h	13h20-15h25
Jeudi	8h05-12h	13h20-17h15
Vendredi	8h05-12h	13h20-15h25

Horaires des bureaux administratifs

	Matin	Après-midi
Lundi au vendredi	8h30-12h	13h30-17h

Informations pratiques

Liens utiles

Sites web de formation	Contenu
http://www.epl.borgo.fr/	Toute l'actualité du lycée agricole, du CFPPA et du CFA
http://agriculture.gouv.fr/	Site du ministère de l'agriculture
http://www.chlorofil.fr/	Espace web système éducatif agricole – emplois, concours, formation et carrière – VAA, VAE – système d'évaluation
http://www.franceapprentissage.fr/	Insertion professionnelle des apprentis, relations entre les jeunes/employeurs et centre de formation, orientation des jeunes
https://corse.stage-agricole.com/	Recherches de stage agricole, relations apprenants et professionnels corses
https://www.facebook.com/lyceeagricole.deborgo	Facebook de l'EPLEFPA : événements et informations de la structure
Sites web des partenaires de l'EPLEFPA	Objet
http://www.missions-locales-corse.org/	Mission Locale : insertion à l'emploi, orientation, formation, aide à la mobilité, aide au logement, accès aux loisirs
https://www.capemploi-corse.com/	Cap'Emploi : accompagnement des handicaps, facilite la recherche d'emploi et l'accompagnement, Aide à la reconversion professionnelle, prestations et aides financières en lien avec des partenaires du handicap
https://www.isula.corsica/	Collectivité de Corse : Aide à la mobilité, bourses d'études, services d'aides sociales, Pass Cultura, carte transport
https://info.erasmusplus.fr/	Erasmus+: programme Européen pour réaliser des études/stages à l'étranger, échanges culturels

Charte de laïcité

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.





LE CFAA